

Gonesse : une manifestation «en soutien à l'assassin» islamiste Mickaël Harpon interdite



Article rédigé par *RT France*, le 09 octobre 2019

Source [RT France] Après l'attaque commise à la préfecture de police de Paris par l'islamiste Mickaël Harpon, une manifestation pour dénoncer «la désinformation médiatique» sur le sujet était prévue. Le ministre de l'Intérieur veut interdire le rassemblement.

Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, a fait savoir sur Twitter ce 9 octobre que la manifestation prévue, selon ses termes, «en soutien à» Mickaël Harpon serait interdite : «La manifestation prévue à Gonesse en soutien à l'assassin de la préfecture de police est une infamie et une insulte à la mémoire de nos policiers. Je me suis entretenu avec le préfet du Val-d'Oise : le rassemblement va être interdit.»

Le ministre a également déclaré : «J'ai demandé à ce que les propos odieux tenus par son organisateur soient dénoncés au procureur de la République, sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.»

Christophe Castaner réagissait ainsi à une polémique née la veille sur les réseaux sociaux : un candidat malheureux aux élections européennes de 2019, Hadama Traoré, qui s'annonçait comme «le candidat des banlieues» avait annoncé sur [Facebook](#) son intention d'organiser une manifestation le 10 octobre pour dénoncer «la désinformation médiatique et politique» dans l'affaire Mickaël Harpon. S'il condamnait l'«acte atroce et impardonnable» de l'assaillant, selon Hadama Traoré, il ne s'agissait pas d'«un extrémiste religieux», mais d'«un aulnaysien [les habitants d'Aulnay-sous-Bois] du 93».

Le «candidat des banlieues» autoproclamé, qui se présente également comme un «révolutionnaire» dans ses vidéos, appelait ses soutiens à se rassembler devant la mairie de Gonesse dans le Val d'Oise où résidait Mickaël Harpon et interroge sur sa page Facebook : «Comment se fait-il qu'un agent de l'action publique peut rester 20 ans catégorie C ? Quel moyen logistique et financier sont mis en place pour l'intégration des personnes en situation de handicap ?»

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

09/10/2019 10:00